

NOCTURNE LA FERTE – MACE 24 Août 2013 NOCTURNE

Cadre réservé au club organisateur (ne pas remplir)

Numéro Course : Catégorie : NOM, Prénom :

Club : N° Licence : N° Permis/CASM :

Date Réception de l' Engagement :

Lieu de l'épreuve : LA FERTE – MACE (61600)

Date de l'épreuve : 24 Août 2013

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Club représenté :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) : Email :

N° de licence UFOLEP : N° de Permis ou de CASM :

Marque de la moto : Cylindrée : 2T ou 4T

N° de cadre : N° de moteur :

N° d'identification nationale :

N° de course souhaité (sous réserve) :



Cochez la catégorie suivant la cylindrée de votre moto et votre âge :

85 CC 125 CC 2T 250 CC 4T 250 CC 2T 450 CC 4T VETERANS(37 ans)

Si **vous vous sentez vraiment débutant et souhaitez rouler entre débutants** afin de vous faire plus plaisir, au lieu d'être au milieu de pilotes confirmés (habitué à la compétition), cochez cette case

Engagement à retourner à l' adresse suivante :

Association Moto Club Fertois
Mr HAIRY Anthony
11,La bourrelière
61600 Saint Maurice du Désert

Tel : président (Mr HAIRY) : 02 33 30 19 97 /// 06 85 01 08 93 vice-président (Mr Lesellier) : 06 60 75 37 27

Le soussigné, reconnaît avoir pris connaissance du règlement. Déclare en acceptant les termes et s'engage à le respecter. Déclare connaître les règlements UFOLEP et s'y conformer strictement. Prend l'engagement de respecter toutes les décisions qui seront prises à son encontre par le directeur de course ou les commissaires chargés de l'organisation de l'épreuve.

Fait à : Le : Signature avec "Lu et approuvé".

Signature des parents pour les mineurs.

ATTENTION :

1°) Documents obligatoires

- Le Passeport Moto, Licence sportive, la Licence UFOLEP et le CASM à présenter au contrôle administratif le jour même de l'épreuve.
- Joindre une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse.
- Joindre un chèque de 15 € pour toutes les motos



**EN L' ABSENCE DES DOCUMENTS DEMANDES CI-DESSUS
VOTRE ENGAGEMENT NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION**



mise à jour du document le 02 Avril 2013